

Décision du Maire

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

> Décision n° 2024-24 7.1.2.4 – Décision budgétaire modificative

Budget - Virement de crédits n° 2

Le Maire de la commune de Chouzé-sur-Loire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-03-010 du vote du budget primitif 2024, donnant délégation de pouvoirs au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 117 151.72 €
- Section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 123 831.78 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Crédits disponibles en dépenses de fonctionnement	117 151.72 €
Crédits disponibles en dépenses d'investissement	113 831.78 €

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il est décidé de procéder au virement de crédits suivant afin d'effectuer les travaux complémentaires de voirie, d'acquisitions de terrains :

Section	opération	Imputation	Chapitre	Montant
Invest	118 - Acquisitions terrains et bâtiments	2111	21	+ 2 000 €
Invest	72 - voirie	2151	21	+8 700€
Invest	83 - aménagement traversée du bourg	2151	21	- 10 700 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédits est le suivant :

Solde disponible en dépenses de fonctionnement	117 151.72 €
Solde disponible en dépenses d'investissement	103 131.78 €

<u>Article 2</u>: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Un exemplaire sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, au Comptable Public.

Fait à Chouzé-sur-Loire, 27 septembre 2024 Le Maire, Gilles THIBAULT

Transmis en Préfecture le		27/09/2024	
Reçu en Préfecture le	27/09/2024		
Accusé de réception en Préfecture			
037-213700743-20240927-D2024-24-AU			
Publication électronique	9	27/09/2024	

